

ACTUALITÉS ET NOUVELLES AIDES

Des actions spécifiques aux éleveurs de petits ruminants adhérents au GDS sont proposées. Elles se répartissent entre des aides aux analyses, de l'accompagnement technique et de la prestation de service.

GALE OVINE - Une baignoire mobile à disposition de tous les éleveurs adhérents ou non au GDS.



La gale ovine est une parasitose très contagieuse provoquée par un acarien vivant sur la peau. Elle a des répercussions économiques très importantes dans les élevages touchés.

À l'automne 2021, le GDS de l'Allier a décidé d'acquérir, avec l'aide du Conseil Général 03, une baignoire mobile pour proposer aux élevages atteints de gale de maîtriser sa propagation et sa diffusion au sein du cheptel mais aussi au voisinage. Cet outil a été mis en service en mai 2023.



Les éleveurs d'ovins
adhérents à la Caisse Coups
Durs Ovine bénéficient

AIDE du GDS de l'Allier
50€HT
par baignade
lors de la location de
cette baignoire



Paroles d'éleveur



« Nous connaissons cette maladie avec les incidences techniques et économiques qu'elle peut avoir dans un élevage atteint. Nous avons des brebis qui se grattaient contre les grillages, les tubulaires ou les arbres. Des traitements injectables ou par pulvérisation ont été mis en place mais l'efficacité n'était pas pérenne. En 2022, une baignade (1 fois) a été réalisée. Malgré cela, la présence de gale dans l'environnement de vie des animaux (bâtiments, fumiers, voisinages, ...) ne permettait pas de maîtriser totalement la maladie dans notre troupeau. L'hiver 2023-2024, nous avons un certain nombre d'animaux atteints et nous savions que le GDS de l'Allier avait une baignoire mobile. Courant avril 2024, nous avons étudié et validé avec le GDS le chantier de balnéation par 2 bains à 14 jours d'intervalle sur l'ensemble des animaux présents. Quelques jours après le 1^{er} bain, on a constaté une amélioration (plus de grattage) malgré un printemps assez pluvieux. On a

pulvérisé les jus de bain restant dans les bâtiments, sur les barrières, les nourrisseurs, les râteliers, le parc de tri et le tas de fumier. Les 2 bains ont été une réussite car les brebis ont repris de l'état, la laine est propre et les agneaux ont eu un meilleur gain de croissance avec une réduction de la durée d'engraissement. Avec du recul, cette balnéation aurait dû être faite avant et serait à renouveler au minimum 1 fois par an car il n'y a plus d'hiver pour réduire les parasites et les microbes dans l'environnement. Ce chantier a donné du confort à nos animaux et nous a apporté une sérénité de travail. »

Philippe MALLET, éleveur de bovins et ovins allaitants,
et son fils, **Adrien**, en cours d'installation pour création d'un GAEC en 2025

Problèmes sanitaires : pensez aux analyses !

Afin de répondre aux besoins des éleveurs et de les accompagner dans leur démarche de diagnostics ou d'améliorations de la situation sanitaire de leur élevage, de nouvelles aides viennent renforcer les prises en charge existantes.

Des prises en charge à hauteur de **30% des frais d'analyses** sont disponibles pour les kits immunité (dosage immunoglobulines), avortements (2 ou 4 maladies), respiratoires (bactériologie et antibiogramme) et la qualité de l'eau (prélèvement, analyse, audit).

Les recherches gale ovine, les statuts sanitaires, CAEV ou Visna-Maëdi et les autopsies sont prises en charge à hauteur de 70 %.

plus de détails
en flashant ce code



ou sur https://gds03.webmo.fr/telechargement/PDF/AAD_ovins_caprins.pdf